



CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE L'ATHLÉTISME

La charte du club permet sa bonne marche et assiste les dirigeants, entraîneurs, athlètes et parents dans leurs rôles respectifs. Adhérer au club en prenant une licence, c'est s'engager à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme. Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors. Pour pratiquer l'athlétisme à l'Union Saint Bruno dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres du club s'engagent à respecter la présente charte.

I – Les athlètes font preuve d'esprit sportif et s'engagent à :

- Venir régulièrement aux entraînements
- Saluer l'ensemble des personnes présentes à l'arrivée et au départ des entraînements
- Se présenter à l'entraîneur à l'heure, avec une tenue de sport adaptée
- Pendant la séance, écouter et respecter les consignes de l'entraîneur
- Se concentrer sur les exercices (calme - espacements entre athlètes)
- Rester jusqu'à la fin des entraînements
- Respecter les athlètes quels qu'ils soient, l'entraîneur, les juges, les dirigeants, les différences de niveaux, le matériel, leurs engagements, les couleurs du club...
- Être exemplaire lors des différentes compétitions : fairplay, respect des officiels... et de l'éthique

II – Les entraîneurs s'engagent vis-à-vis de leurs athlètes à

- Assumer une mission d'éducation et de formation
- Respecter les recommandations du ministère des sports en matière de prévention de lutte contre les violences sexuelles et adapter leur comportement en fonction
- Ne pas avoir de gestes qui par quelques formes que ce soient, seraient susceptibles de mettre mal à l'aise un athlète ou porter atteinte à son intimité, à son intégrité physique ou psychologique (
- Avoir des exigences raisonnables envers eux et le cas échéant pouvoir être à l'écoute
- Veiller à leur sécurité sur le stade et à l'extérieur lors des temps d'entraînement et de compétition.
- Leur inculquer la notion de respect et l'être en retour
- Les sensibiliser aux problèmes éthiques tels que le dopage
- Leur donner toute information sur les compétitions prévues au calendrier

III – Les dirigeants s'engagent à :

- Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences dans le sport dont les violences sexuelles
- Signaler auprès des autorités compétentes un comportement qui s'apparenterait à du harcèlement, violences sexuelles ou violences physiques de la part de son encadrement sportif dont ils auraient été informés
- S'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport
- Promouvoir l'esprit sportif et la solidarité
- Aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels
- Prendre des décisions fermes pour éviter/régler tout conflit
- Prendre en charge la gestion des déplacements aux compétitions
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club

IV – Les parents s'engagent à :

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants
- Participer à la vie du club (déplacements, aide et soutien lors des compétitions...)
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires